

## REGLEMENT INTERIEUR

**Article I** Cette manifestation sera ouverte aux particuliers s'étant fait inscrire avant le 5 septembre 2025, dans la limite des places disponibles selon les modalités du dépôt de dossier et ayant reçu l'acceptation de l'ESCA RUGBY Coteaux de l'Arrêt. Les exposants professionnels ne sont admis qu'après accord explicite de l'organisation en fonction des objets à vendre déclarés. Les exposants particuliers s'engagent sur l'honneur à ne pas avoir participé à deux autres manifestations de même nature sur la même année (Article L310-2 du Code du Commerce)

**Article II** L'accueil des exposants sera assuré de 6 h à 8 h pour la mise en place, et jusqu'à 18h30 pour une libération de l'espace public. L'accueil du public est actif de 8 h à 17h30.

**Article III** Le stationnement des véhicules des exposants **n'est pas garanti directement sur votre stand** en fonction de l'emplacement de ce dernier et en fonction de votre ordre d'arrivée. Des zones de stationnement seront à disposition selon un arrêté Municipal spécifique. Dans le cas échéant, après déchargement de votre véhicule, vous devrez aller vous stationner AVANT de mettre en place votre stand.

**Article IV** Cette manifestation est ouverte aux professionnels uniquement si la liste des objets vendus sont autorisés par l'organisation à savoir, aucun aliment, aucune boisson, aucune arme, aucun objet ne pouvant être identifié et reconnu légal tant sur sa provenance, sa fabrication et les normes en vigueur ne pouvant répondre à un contrôle sur site par les services de l'Etat et plus précisément de Gendarmerie ou des douanes. La copie du KBis lors de l'inscription est obligatoire et une copie devra être à disposition de l'organisation et des services de l'Etat sur le stand durant l'intégralité de la manifestation.

**Article V** Tout particulier qui expose au vide grenier s'engage sur l'honneur à ne vendre que des objets personnels. Toute vente de produits alimentaires, d'objets ou meubles neufs, identiques ou en nombre est aussi interdite ainsi que la vente d'arme.

**Article VI** Tout stand restauration et buvette (bonbons, gâteaux, crêpes, sandwiches, boissons ...) sont interdits aux exposants. Ils sont exclusivement réservés à L'ESCA RUGBY Coteaux de l'Arrêt.

**Article VII** Il est demandé aux exposants de nettoyer les emplacements à la fin de la manifestation, ne laisser aucun sac et aussi de reprendre toutes les affaires ou objets non vendus.

**Article VIII** L'ESCA RUGBY Coteaux de l'Arrêt n'est pas responsable des dégradations ou vols des objets, œuvres, marchandises exposées.

**Article IX** Les emplacements sont attribués dans l'ordre des arrivées sur le site à hauteur du point de contrôle.

**Article X** L'ESCA RUGBY Coteaux de l'Arrêt se réserve le droit d'annuler le vide grenier en cas de force majeure. Les exposants seront, et uniquement dans ce cas, remboursés par retour de courrier à l'aide de l'enveloppe timbrée jointe lors de l'inscription si vous avez payé par chèque. Les cas principaux de force majeure peuvent être (Pluie le jour de la manifestation ou la veille, arrêté Municipal, problème d'organisation, autres...)

**Article XI** Les exposants devront avoir pris connaissance et avoir souscrit au présent règlement. A la suite de quoi, aucune réclamation ne sera acceptée par l'ESCA RUGBY Coteaux de l'Arrêt.

Pris connaissance le :

Nom, Prénom et Signature :

**Adresse unique retour dossier :**

**ESCA RUGBY / Michel PINHO DOMENC**

**13 RUE DE LA MOISSON 65800 AUREILHAN**

**ATTESTATION – INSCRIPTION VIDE GRENIER**

se déroulant le 07 septembre 2025 à

65360 BARBAZAN-DESSUS

Rue des Pyrénées, place de la mairie

Je soussigné(e),

Nom : ..... Prénom : .....

Né le : ... / ... / ..... À : ..... Dép : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Tél : ... / ... / ... / ...

mail : .....@.....

Titulaire de la pièce d'identité N° .....

Délivrée le ..... par .....

N° immatriculation de mon véhicule : .....

Déclare sur l'honneur :

Être particulier (1)                      Etre Professionnel (1)

De non-participation à 2 autres manifestations de même nature au cours de l'année civile pour les particuliers (1)

D'être déclaré et de détenir un KBis pour les professionnels (1)

(Article R321-9 du Code Pénal)

(Article L310-2 du Code du Commerce)

Je joins à la présente attestation la photocopie resto-verso de ma pièce d'identité, mon KBIS (pour les professionnels) ainsi qu'une enveloppe timbrée mentionnant mon nom et mon adresse pour le retour de mon chèque en cas d'annulation.

Fait à : .....; Le .....

Signature :

(1) Rayez la mention inutile

**CONDITIONS DE PRISE EN COMPTE DE RESERVATION**

**L'emplacement sera réservé à réception du dossier complet à savoir :**

**Règlement daté et signé**

**Bulletin d'inscription renseigné, daté et signé**

**Copie resto-verso de la pièce d'identité**

**Chèque à l'ordre de l'ESCA RUGBY**

**Enveloppe timbrée à vos noms et adresse**

(1) Rayez la mention inutile